

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2020**

Le 02 septembre 2020, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent DENEUX, Maire. La séance est ouverte à 19h05. Tous les membres sont présents. Monsieur Alan CHARLES est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les PV du 1^{er} juillet et du 10 juillet 2020. Une correction est cependant apportée au PV du 1^{er} juillet : remplacement du mot titulaire par suppléant dans le paragraphe relatif au renouvellement de la CCID (commission communale des impôts directs).

Le Conseil Municipal décide de renouveler le « Pass activité » : octroi, pour l'année scolaire 2020/2021, d'une aide financière aux familles domiciliées à Sevrey dont les enfants entrant pour la première fois en classe de CP adhèrent à une association culturelle ou sportive dont le siège social se situe à Sevrey.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 correspondant à un ajustement budgétaire.

Le Conseil municipal décide l'octroi d'une aide financière communale à l'association « Fanfare les enfants de Sevrey » pour la réalisation d'un CDD d'un an à raison de 12 h hebdomadaires afin d'assurer la gestion administrative de l'association et de son école de musique.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'offre de paiement en ligne de la DGFIP dénommée PAYFIP.

Le Conseil municipal décide la participation communale au FSL pour l'année 2020 basée sur 0.35 € par habitant.

Afin de résorber le retard pris dans la gestion de la bibliothèque en raison de l'absence prolongée d'un agent et de la crise sanitaire due au COVID, **le Conseil municipal** décide la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet 10/35^{ème} à compter du 09 septembre 2020 pour une durée de six mois.

Le Conseil municipal autorise les professeures des écoles nouvellement nommées à l'école élémentaire à assurer les études surveillées à l'école élémentaire à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil municipal autorise Enedis à implanter 6 supports de conducteurs aériens d'électricité sur une longueur totale d'environ 230 mètres sur la parcelle communale cadastrée section A n° 863 en vue de l'alimentation de la parcelle cadastrée section ZD n°119 et accepte la constitution de la servitude afférente.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire n° 06 à 10/2020

Séance levée à 20 h 50

Le Maire,

Laurent DENEUX